

Adaptation de la forêt française aux changements climatiques

Diagnostic et plan d'actions

Synthèse et relevé de propositions

Du colloque des groupes d'études forêt-filière bois de l'Assemblée nationale et du Sénat (7 novembre 2019)

La première partie du colloque s'est tenue le matin à l'Assemblée Nationale. Elle a permis de faire le point sur **les réalités et les conséquences des changements climatiques** des derniers mois, à la fois sur les massifs mais également pour les entreprises de la filière. Ouverte par le président de l'Assemblée Nationale, l'urgence de la situation et l'ampleur des effets climatiques sur les forêts ont été clairement explicitées.

Vous retrouverez ces éléments dans la contribution FNCOFOR/ONF/FNB/Fransylva annexée.

L'après-midi, ouverte par le président du Sénat, fut consacrée aux propositions d'actions concrètes que résume cette synthèse.

-L'amont

Le climat ne peut plus être considéré comme une constante. Non seulement il varie mais la direction et surtout l'intensité de son évolution sont imprévisibles. La biodiversité est une condition nécessaire mais pas suffisante pour lutter contre le changement climatique.

Face à l'ampleur des bouleversements, il faut se garder de tout immobilisme.

Plusieurs conséquences doivent être tirées :

-L'adaptation de nos peuplements passe par **des méthodes sylvicoles propres aux territoires et aux stations, y compris** par des reboisements.

- En ce sens, il faut développer les **projets et la coordination de proximité** (France Bois Région, Chartes Forestières locales, PDM, ...) ouvertes à la réflexion et aux expérimentations de **nouvelles plantations-tests, sans craindre l'échec, et en intégrant ces apprentissages.**

-Les communes forestières préconisent d'expérimenter des *Plans locaux forestier* avec l'ensemble des acteurs pour **associer plus largement les usagers** à la gestion forestière territoriale. La **gestion doit s'organiser par massif**, pour favoriser les aménagements **et se décloisonner en rapprochant propriétaires publics et privés.**

-Les acteurs de l'amont demandent de nouvelles capacités décisionnelles. **Le changement climatique bouscule les institutions jusque-là rigides.** Les contraintes réglementaires qui empêchent de replanter certaines essences doivent être levées. En matière de défense contre l'incendie par exemple, tout maire doit pouvoir mettre en place l'obligation légale de débroussaillage dans les zones devenues sensibles. De même, pour les forêts qui connaissent des singularités (montagne, zones péri-urbaines... Réf. : le laboratoire expérimental de la forêt de Chantilly).

-Le changement climatique est trop brutal pour que la forêt parvienne à s'adapter géographiquement sans l'aide de l'homme. En matière de gestion forestière, **les plans de**

gestion doivent désormais intégrer des scénarios nouveaux et prendre en compte la résilience des choix ainsi que leur réversibilité.

-S'agissant de la **recherche développement** : aujourd'hui les travaux sont guidés par l'efficacité de la gestion forestière. Or **l'adaptabilité et donc la résilience des peuplements doit désormais être prise en compte en parallèle des enjeux de production de bois.**

-**Les organismes de recherche-développement doivent se rapprocher des gestionnaires de forêt** (Entrepreneurs de Travaux Forestiers, gestionnaires (Coopératives, experts, GFP)) **et territorialiser** les plans d'actions.

-**La recherche doit être soutenue financièrement et dans la durée.** Il convient d'ouvrir le champ des expérimentations et **d'organiser le transfert d'expériences** techniques entre les territoires.

Ce qui implique de :

- **Concilier les approches amont/aval** et donc les outils de diagnostic, de recherche et de développement communs, de manière à favoriser les essences les plus résilientes mais aussi celles qui répondront le mieux aux besoins de l'industrie et des marchés du bois.

- Développer l'usage des **technologies nouvelles** (drones, satellites...) offrant plus d'efficacité en matière de gestion et de suivi cartographique.

-**La disponibilité des plants, une bonne génétique et un matériel forestier de reproduction sont essentiels.** Ce secteur est aujourd'hui bien structuré mais il demeure économiquement fragile et **(trop) réglementé.** Dans le contexte d'évolution climatique, il convient d'assouplir le cadre et de **favoriser le droit à l'expérimentation**, de réaliser les tests nécessaires et de traiter la question de la végétation concurrente de manière adaptée.

-**Le changement climatique conjugué à la pression du gibier risque fort de faire évoluer les peuplements forestiers vers des formes dégradées de végétation** (avec leurs impacts économiques, de risques naturels, de pertes en biodiversité etc.). **La restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique est un préalable impératif à toute action visant à adapter les peuplements forestiers** au changements climatiques, quel que soit le type de sylviculture. A défaut, l'existence même d'un plan d'action perd son sens. Sur le terrain, il faut élargir la **concertation avec tous les usagers et particulièrement les chasseurs pour réduire la pression du gibier**, qui à elle seule peut réduire tous les efforts de renouvellement forestier à néant.

EN BREF

L'approche doit :

- Être adaptée, territorialisée (par massifs), décloisonnée, ouverte à l'ensemble des acteurs et coordonnée.
- Procéder par recherche, expérimentation et transferts d'expériences.
- S'appuyer sur les nouvelles technologies.
- Restaurer un équilibre sylvo-cynégétique.
- Disposer des équipements et de la génétique de plants nécessaires.

- L'aval

-Il convient de repérer les parcelles scolytées pour les traiter prioritairement et favoriser l'enlèvement des bois endommagés. On constate d'énormes **difficultés pour désengorger le marché du bois énergie et du bois d'industrie**. En ce sens, il faut **soutenir le transport du bois des régions excédentaires vers les zones qui manquent de bois**.

- **Sur ce point, les territoires ne disposent pas toujours** des infrastructures routières adaptées aux flux de camions.

-Il existe un **manque grandissant de main d'œuvre en sylviculture**.

-**Suite aux dépérissements massifs, les transformateurs redoutent et anticipent, un "trou" de production de bois**. Ils doivent s'adapter à la demande des consommateurs qui porte à 85% sur les résineux et à 15% sur les feuillus – tandis que les pressions environnementales incitent à privilégier les forêts de feuillus au détriment du résineux. Il leur faut donc proposer davantage de "produits feuillus" au consommateur et redécouvrir les essences jusqu'à lors délaissées, sans **négliger pour autant, les essences résineuses car nous subirions alors des importations massives** pour répondre aux besoins en construction notamment.

-**Si l'offre de bois se modifie, il faudra reconfigurer l'outil industriel** pour scier et traiter des essences et des diamètres différents. Une telle évolution va générer des surcoûts pour les entreprises. À l'heure actuelle, les aides sont quasi-nulles à l'exception des prêts participatifs pour les PME, portés par le ministère de l'Agriculture.

- **Ne pas exclure tout projet de cogénération, dès lors qu'il s'inscrit dans une approche d'économie circulaire vertueuse** qui consiste par exemple à approvisionner en énergie l'entreprise dans laquelle le bois est transformé.

-Pour relever ces défis, plusieurs facteurs doivent être réunis : une **cartographie actualisée des outils de production, une vue objective et partagée des ressources de bois mobilisables et un plan de transformation des outils industriels**.

- **Inscrire les usages du matériau bois parmi les priorités de la bioéconomie**.

EN BREF

1. Désengorger le marché du bois énergie et bois d'industrie en soutenant le transport du bois des régions excédentaires vers les régions déficitaires
2. Anticiper le trou de production en accompagnant la reconfiguration de l'outil industriel
3. Favoriser le renouvellement de la ressource en bois (feuillus comme résineux)
4. Assurer une stratégie nationale de la ressource et des équipements industriels
5. Développer les seconde et troisième transformations (cellulose, bois recomposés...).

-La gouvernance et sa méthode

- Les stratégies forestières sont désormais en perpétuelle adaptation. Pour plus d'efficacité, il devient essentiel de synchroniser les politiques publiques, en particulier à **l'échelle territoriale, dans une approche multifonctionnelle.**

-Pour gérer la crise des scolytes, des cellules de crise régionales sont d'ores et déjà actives, avec la participation du ministère de l'Agriculture. Plus globalement, dans le cadre des réflexions préalables à la Loi 3D, il est proposé de **transférer une compétence réglementaire en matière de forêt aux Régions (notamment les plus forestières).** **Il manque un échelon national : l'État n'a pas répondu aux demandes de reconnaissance de la situation de crise et de mise en place d'une cellule au niveau national.** Plus globalement, il existe un **réel besoin de coordination interministérielle au niveau du premier ministre** pour suivre et traiter les sujets transverses qui concernent la forêt et son avenir.

-En toute cohérence, **une politique forestière doit aussi s'engager à l'échelon européen,** au sein de la direction européenne en charge de l'agriculture, **dans le cadre du green deal et de la stratégie européenne sur le climat.** Il serait opportun de mettre en place une cellule de crise au niveau européen, pour **mobiliser des crédits de la forêt.** Des pays voisins comme l'Allemagne, l'Autriche, connaissent des situations similaires. La Tchéquie, a subi la crise des scolytes un an avant la France. La régénération naturelle attendue n'a pas poussée, car le sol a enregistré, cet été, une température de 50 degrés à laquelle aucune essence présente sur ce territoire ne peut repousser naturellement.

-L'ampleur des atteintes aux écosystèmes forestiers de ces derniers mois justifieraient une **coopération internationale renforcée.**

EN BREF

1. Synchroniser les politiques publiques de manière multifonctionnelle à l'échelle régionale
2. Coordonner une gouvernance nationale interministérielle au niveau du Premier ministre
3. Créer une coopération européenne et internationale sur les sujets forestiers

-Les enjeux sociétaux

-Pour atteindre les objectifs de **neutralité carbone pour 2050, préserver sa production nationale, l'économie circulaire** qui y est liée et les 440 000 emplois non délocalisables qui irriguent les territoires ruraux, la France doit adapter dès à présent sa forêt au changement climatique en y consacrant les investissements nécessaires.

- Il serait vertueux de **mobiliser la commande publique et de favoriser les investissements privés qui utilisent du bois,** matériau renouvelable qui séquestre le carbone et se substitue à d'autres matériaux ayant une empreinte carbone plus préjudiciable.

-Les sujets forestiers sont d'intérêt général pour notre pays. L'appétence grandissante de la société civile impose de **privilégier la pédagogie,** afin qu'une vision partagée se dégage autour de la forêt et de sa durabilité dans la lutte contre le changement climatique. **Il est indispensable de renforcer la pédagogie sur l'écosystème vertueux de la filière bois et parallèlement de**

revoir la réglementation sur les pratiques sylvicoles « irritantes » (dont les coupes rases). Pour développer cette meilleure connaissance des réalités, les communes forestières proposent notamment de mettre en place des « *Aires forestières éducatives* » autour des établissements scolaires.

- A l'avenir, **la rémunération des services rendus par la forêt doit compenser (PSE) les moindres recettes qui seront tirées d'une forêt plus résiliente mais moins productive.**

-Les besoins de financements

-L'effondrement des cours (épicéas en particulier) met en grande difficulté les budgets des communes forestières. Il est urgent de **constituer un fonds de trésorerie pour faire face aux déséquilibres de fonctionnement.**

-Les particuliers n'auront pas les moyens de financer le reboisement des parcelles sinistrées ne leur ayant rien rapporté...D'où l'importance **d'alimenter le fonds stratégique de la forêt et du bois pour aider la filière à sortir du marasme.** Un fléchage d'une part de la taxe carbone pour la forêt est une demande récurrente des forestiers, de même la remise en cause de l'écèlement à 2M€ de la compensation défrichement.

-En parallèle, il faut **faciliter l'investissement privé en forêt** (par exemple en améliorant les dispositifs DEFI) et étudier comment rémunérer les aménités (captation carbone, purification de l'eau...).

-Pour adapter leur outil de production, les entreprises de la filière, ont besoin **d'une provision pour investissements et aléas** qui leur permettrait de reconstituer des fonds propres nécessaires à l'amorçage des investissements ; de même des **mesures de suramortissement** au-delà du dispositif dit « Macron » qui a prouvé son efficacité sont attendues.

-Face à l'urgence de la situation et à l'ampleur des besoins actuels et à venir, un plan de 16M€ (pour partis recyclés) ne constitue pas une « politique » !

Des moyens financiers sont nécessaires pour adapter l'outil industriel de transformation des bois, comme pour accompagner l'amont de la filière (propriétaires privés ou publics, gestionnaires...). **Les fonds nationaux, régionaux et communautaires devront être massivement mobilisés pour reconstituer les peuplements sinistrés et adapter ceux dont l'avenir est compromis.**

EN BREF

1. Constituer un fond de trésorerie pour accompagner les communes dont le budget de fonctionnement est en déséquilibre
2. Abonder le FSFB (fond stratégique forêt bois) pour soutenir la filière
3. Faciliter l'investissement privé en forêt
4. Soutenir les entreprises en autorisant les provisions pour investissements ou aléas et des mesures de suramortissement
5. Concilier les fonctionnements privés, locaux, nationaux et européens

-En conclusion :

Le président du Sénat a brossé un tableau général de la situation de la forêt et des enjeux de la filière forêt-bois. Il a insisté sur la nécessité de **mieux territorialiser** la politique forestière en favorisant les **projets locaux** et de s'efforcer de **décloisonner la gestion des forêts publiques et privés dans une logique de massifs**. Rappelant les moyens mis en œuvre par l'Allemagne (800 millions d'euros) ou la Tchéquie (300 millions d'euros) face à la crise forestière, il a estimé souhaitable que la **France mobilise des moyens à la hauteur du défi de l'adaptation de nos forêts, en s'appuyant sur une stratégie et une volonté partagée par l'ensemble des acteurs.**

**La forêt française est d'une exceptionnelle richesse et diversité.* De ce fait elle constitue une ressource et la solution a beaucoup d'enjeux sociétaux actuels (énergie, matériau, captation et stockage de carbone, paysage, filtration de l'eau...)

Elle nécessite aujourd'hui :

** Une adaptation de la gouvernance*

-un pilotage stratégique et *interministériel* fondé sur une politique nationale qui doit prendre en compte la vulnérabilité accrue liée à l'accélération des changements climatiques

-une politique de dimension *européenne* (Green deal) permettant de mutualiser les connaissances et les initiatives sur le terrain.

** un plan de financement* à la hauteur des bouleversements.

La filière demande plus de facilités à mobiliser les investissements privés. Cela passe par l'assouplissement des dispositifs existants.

Le Fonds stratégique doit être abondé par l'*intégralité* des recettes de la taxe de défrichement. Des financements nouveaux pour le reboisement peuvent être dégagés en s'appuyant sur les dispositifs de taxe carbone et de label bas carbone.

Un plan d'adaptation des outils de transformation doit être engagé. Les 16 M€ affichés doivent être mobilisés au plus vite sur le terrain en accord avec les professionnels mais il faut rappeler que ce n'est qu'une mesure d'urgence sans effet sur l'adaptation et l'avenir de la forêt.

Depuis plus de deux siècles, la forêt est d'intérêt général et définie comme telle dans notre code forestier. La biodiversité est un outil et non pas un obstacle au développement de la forêt. Il n'est plus possible d'agir en forêt publique sans l'accord et le soutien de l'opinion publique. Il faut lancer un appel solennel sous forme de **sommet pour l'avenir de la forêt** (ou Grenelle de la forêt), afin de définir les mesures permettant de s'adapter au changement climatique tout en répondant au mieux aux attentes sociétales.

Il s'agit de **fonder un nouveau pacte sociétal pour la forêt.**